

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf : OU0305-01

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Société Nationale des Chemins de Fer Français » en « SNCF Mobilités » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du Conseil d'Administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à la Directrice Territoriale de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'absence d'avis du Conseil Régional de la Région Centre Val de Loire,

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 30 septembre 2019,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau.

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain sis à BAILLEAU L'EVEQUE (28300) lieudit « *La Vallée de la Croix* », tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan de division joint à la présente décision circonscrit en vert, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
28300 (BAILLEAU- L'EVEQUE)	<i>La Vallée de la Croix</i>	ZI	113	5385
			TOTAL	5385

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département d'Eure-et-Loir.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département d'Eure-et-Loir.

La présente décision sera publiée au bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à **ORLEANS**

Le **11 DEC. 2019**

Nathalie DARMENDRAIL
Directrice territoriale SNCF Réseau Centre-Val de Loire